

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE



LE DÉPARTEMENT AGIT AU QUOTIDIEN POUR LES SEINE-ET-MARNAIS

LA SOLIDARITÉ

14 maisons départementales des solidarités
1 maison départementale des personnes handicapées
114 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
10 000 assistants maternels agréés

Et en moyenne chaque année :
30 000 bénéficiaires du RSA accompagnés par un référent unique

16 000 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie

20 000 visites médicales d'enfants effectuées par les services de la protection maternelle et infantile

LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

5 musées départementaux et le château de Blandy-les-Tours

Plus de 280 associations culturelles soutenues

Une médiathèque départementale

Des archives départementales

L'ÉDUCATION

128 collèges publics entretenus et rénovés par le Département

8 000 collégiens bénéficiaires de l'aide à la restauration collective (Cantinéo77)

Des frais de transport limités pour les collégiens : cartes Scol'R et Imagine'R

Des services numériques pour les enseignants et les collégiens : Un espace numérique de travail (Myclasse77, Mystage77...)

16 000 ordinateurs dans les collèges

LE SPORT ET LA JEUNESSE

Plus de 300 bourses attribuées chaque année pour le BAFA (brevet d'animateur)

Plus de 800 associations sportives soutenues

LA SÉCURITÉ

Le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) financé à 85% par le Département

121 000 interventions / an

69 casernes

4 600 agents

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

40 M€ investis pour le déploiement du très haut débit sur toute la Seine-et-Marne (fibre optique)

Des centaines de contrats signés avec les communes et les intercommunalités pour apporter une aide financière au développement d'équipements et de services de proximité

LES MOBILITÉS

4 330 km de routes départementales entretenues

14 lignes de bus Express pour 30 000 voyageurs/jour

20 stations de covoiturage

Organisation des circuits spéciaux de ramassage scolaire

Pam77 : l'aide au transport des personnes handicapées (120 000 courses/an)

Plan Vélo77 : développement d'un réseau de pistes cyclables à l'échelle du département

L'AGRICULTURE

1^{er} département agricole d'Ile-de-France

336 000 ha de surface agricole
2 900 exploitations agricoles dont environ 160 en bio

5 700 actifs (chefs d'exploitation, salariés...)

L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT

Une marque de territoire lancée en 2020

Un réseau d'ambassadeurs pour promouvoir le territoire

1^{er} pôle touristique européen (Disneyland Paris)

Développement du slow tourisme

Aide à l'implantation, à l'innovation et au développement des entreprises avec Seine-et-Marne Attractivité

Un plan santé pour l'attractivité médicale

L'ENVIRONNEMENT

140 000 ha d'espaces boisés (24 % de la superficie du Département)

1 réserve internationale de biosphère (forêt de Fontainebleau et bocage gâtinais)

18 sites Natura 2000

22 espaces naturels sensibles ouverts au public

4 400 km de cours d'eau

La plus grande zone humide d'Ile-de-France : La Bassée

100% des communes accompagnées pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable

Exécutif



Jean-François PARIGI
Président du Département
de Seine-et-Marne

VICE-PRÉSIDENTS

Olivier LAVENKA
Aménagement du territoire,
routes, politiques contractuelles,
agriculture

Daisy LUCZAK
Finances, ressources humaines,
commande publique

Brice RABASTE
Transports, mobilités

Anne GBIORCZYK
Enfance, famille, Présence médicale

Bernard COZIC
Solidarités

Sarah LACROIX
Jeunesse, réussite éducative,
innovation pédagogique

Xavier VANDERBISE
Collèges

Béatrice RUCHETON
Environnement

Denis JULLEMIER
Habitat, logement, renouvellement
urbain, politique de la ville

Véronique VEAU
Culture, patrimoine

Christian ROBACHE
Sécurité, bâtiments départementaux

Nathalie BEAULNES- SERENI
Enseignement supérieur, formation
professionnelle

BOUCHRA FENZAR-RIZKI
Sports

Assemblée Départementale

2021/2028

CANTON DE CHAMPS-SUR-MARNE



Julie
GOBERT



Vincent
ÉBLÉ

CANTON DE CHELLES



Céline
NETHAVONGS



Brice
RABASTE

CANTON DE CLAYE-SOUILLY



Véronique
PASQUIER



Olivier
MORIN

CANTON DE COMBS-LA-VILLE



Virginie
THOBOR



Jean
LAVIOLETTE



Sophie
DELOISY



Michel
JOZON

CANTON DE COULOMMIERS

CANTON DE FONTAINEBLEAU



Béatrice
RUCHETON



Pascal
GOUHOURY

CANTON DE FONTENAY-TRÉSIGNY



Daisy
LUCZAK



Jean-Marc
CHANUSSOT

CANTON DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE



Cindy
MOUSSI-LE
GUILLOU



Ugo
PEZZETTA

CANTON DE LAGNY-SUR-MARNE



Bouchra
FENZAR-RIZKI



Christian
ROBACHE

CANTON DE MEAUX



Sarah
LACROIX



Jean-François
PARIGI



Nathalie
BEAULNES-SERENI



Denis
JULLEMIER

CANTON DE MELUN

CANTON DE MITRY-MORY



Marianne
MARGATÉ



Anthony
GRATACOS

CANTON DE MONTEREAU-FAULT-YONNE



Majdoline
BOURGEAIS-
EL ABIDI



Patrick
SEPTIERS

CANTON DE NANGIS



Nolwenn
LE BOUTER



Jean-Louis
THIÉRIOT

CANTON DE NEMOURS



Isoline
GARREAU



Bernard
COZIC

CANTON DE OZOIR-LA-FERRIÈRE



Mireille
MUNCH



Laurent
GAUTIER

CANTON DE PONTAULT-COMBAULT



Sara
SHORT-
FERJULE



Smail
DJEBARA

CANTON DE PROVINS



Sandrine
SOSINSKI



Olivier
LAVENKA

CANTON DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY



Véronique
VEAU



Vincent
PAUL-PETIT

CANTON DE SAVIGNY-LE-TEMPLE



Marie-Line
PICHÉRY



Éric
BAREILLE

CANTON DE SERRIS



Anne
GBIORCZYK



Thierry
CERRI

CANTON DE TORCY



Claudine
THOMAS



Yann
DUBOSC

CANTON DE VILLEPARISIS



Emma
ABREU



Xavier
VANDERBISE

23 CANTONS

Le territoire de chaque canton est défini sur des bases essentiellement démographiques. Les 46 conseillers départementaux sont au service d'un territoire dynamique et diversifié.



LES GRANDES COMPÉTENCES

Les compétences du Département sont définies par la loi.

➔ **Accompagner à chaque âge de la vie**

Responsable des politiques sociales sur le territoire, le Département protège, soutient et accompagne : les familles et enfants, les personnes âgées ou en situation de handicap ou encore tous ceux qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

➔ **Favoriser la réussite des collégiens**

En matière d'éducation, le Département joue un rôle fondamental. Il construit et entretient les collèges publics du territoire, assure le service de transport et de restauration scolaire. Il anime également de nombreux dispositifs sportifs, culturels ou éducatifs.

➔ **Agir pour les territoires et la mobilité**

Entretien les 4 300 km du réseau routier départemental pour sécuriser les déplacements des usagers est une compétence majeure du Département. À cela s'ajoutent des aides aux transports collectifs et à la mobilité. Il finance également des réseaux et des projets d'infrastructure. Le Département soutient les communes et intercommunalités en investissant directement dans leurs projets.

L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE



5 000 agents sont employés au Département au sein des différentes directions dont :

➔ **523** à la Direction des routes

➔ **570** assistants familiaux accueillent des enfants à leur domicile

➔ **1180** dans les Maisons départementales des solidarités

➔ **1500** dans les collèges





➔ **Proposer une offre culturelle, touristique et de loisirs de qualité**

Qu'ils soient sportifs, artistiques ou de pleine nature, la Seine-et-Marne est un territoire riche en loisirs, qui bénéficie d'une offre touristique variée. Le Département œuvre au quotidien pour promouvoir cette offre, la rendre attractive et accessible au plus grand nombre.

➔ **Être à votre écoute**

Le Département met tout en œuvre pour faciliter l'accès à ses services : web, dématérialisation, e-services. Grâce à ses équipes d'accueil et à un traitement moderne et rapide du courrier, chacun trouve réponse à ses questions.

➔ **Assurer votre sécurité**

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Seine-et-Marne compte 4 500 sapeurs-pompiers (dont 1 800 professionnels) qui assurent des missions de lutte contre les incendies et de secours aux personnes. Il est financé à hauteur de 85% par le Département.

LE BUDGET 2022



➔ **Accompagner à chaque âge de la vie**

48% du budget

Action sociale, prévention médico-sociale

➔ **Agir pour les territoires et la mobilité**

16,1% du budget

Aménagement, environnement, aide aux communes, réseaux et infrastructures

➔ **Être à votre écoute**

14,1% du budget

Administration générale

➔ **Favoriser la réussite des collégiens**

12,5% du budget

Enseignement (construction et entretien du bâti)

➔ **Assurer votre sécurité**

7,6% du budget

Sécurité (SDIS)

➔ **Proposer une offre culturelle, touristique et de loisirs de qualité**

1,8% du budget

Jeunesse, culture, sport, tourisme

QU'EST-CE QU'UN DÉPARTEMENT ?

Le mot vient du verbe "départir", qui signifie "séparer" en ancien français. Les départements sont créés le 4 janvier 1790 en remplacement des anciennes "provinces". Au fil des années, les contours de nombreux départements ont évolué. Ceux de la Seine-et-Marne restent fidèles à ses frontières de 1790.

La France compte 96 départements en métropole et 5 en outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte).

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL ?

Le Conseil départemental est au département ce que le Conseil municipal est à la commune. Il décide donc des actions à mettre en œuvre sur son territoire. Le Conseil départemental (ou Département) est une collectivité territoriale. L'assemblée délibérante du Département est élue au suffrage universel direct pour six ans. Le département est divisé en cantons qui servent chacun à l'élection de deux conseillers départementaux, un binôme composé d'une femme et d'un homme. Ils assurent ainsi la représentation de la diversité des territoires et la parité au sein de l'assemblée.

En Seine-et-Marne, soit la moitié de la région Île-de-France, il existe 23 cantons représentés par 46 conseillers départementaux. La nouvelle assemblée a été renouvelée en juillet 2021.

LE RÔLE DU PRÉSIDENT

Le président est élu parmi l'ensemble des conseillers départementaux.

Il détient le pouvoir exécutif du Département et il est le président de l'Assemblée délibérante.

➡ **Il fixe l'ordre du jour** des assemblées plénières et propose les rapports soumis à délibération.

➡ **Il assure la mise en œuvre**, la préparation et l'exécution des délibérations du Conseil départemental.

➡ **Il représente le Département** en justice.

➡ **Il est le chef de l'exécution juridique** des opérations administratives et applique les décisions budgétaires.

➡ **Il est chargé de l'administration.** Le président délègue certaines missions à d'autres conseillers.

Ensemble, ils forment l'exécutif du Conseil départemental.

En Seine-et-Marne, le président est assisté de 13 vice-présidents et d'un questeur.

L'Assemblée fixe la politique et les grandes orientations du Conseil départemental.

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Toutes les décisions importantes, comme le vote du budget, y sont prises lors des **réunions plénières et publiques**.

La majorité absolue de ses membres est nécessaire pour que les délibérations soient valables. Le président doit réunir le Conseil départemental au moins une fois par trimestre avec un ordre du jour déterminé.

En Seine-et-Marne, l'Assemblée se réunit généralement en séance publique tous les deux mois à l'Hôtel du Département, situé à Melun.

La Commission permanente comprend, en Seine-et-Marne, le président, les vice-présidents et les conseillers départementaux représentatifs de toutes les tendances politiques de l'Assemblée.

Elle assure la mise en œuvre des actions de l'Assemblée départementale. Ses réunions ne sont pas publiques.



Les Commissions techniques sont chargées d'étudier et d'émettre un avis sur les dossiers avant qu'ils ne soient soumis au vote de l'Assemblée. Elles sont au nombre de sept :

- Aménagement du territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
- Administration générale
- Routes, transports et mobilités
- Solidarités
- Éducation, Vie associative, Jeunesse et Sports
- Culture, Patrimoine et Tourisme
- Finances